



RÈGLEMENT 454-1

Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 2 septembre 2014;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Contenu d'une demande

Le dernier paragraphe de l'article 5.2.2.2 du *Règlement sur les permis et certificats* est remplacé par le suivant :

« Pour tout bâtiment accessoire, autre que résidentiel, les plans doivent être dessinés à l'échelle, reproduits par un procédé indélébile, signés et scellés par un architecte ou un technologue titulaire d'un permis valide et approprié et inscrit au tableau de l'ordre habileté en règle qualifié. »

Article 2 Conditions d'émission des permis de construction

Le dernier paragraphe de l'article 5.3.1.1 du *Règlement sur les permis et certificats* est remplacé par le suivant :

« La condition énumérée au paragraphe c) du précédent alinéa ne s'applique pas aux zones H3-138, H1-139, H1-140, H1-141, H1-142, H1-143, H1-144, H1-145, H1-146, H1-147, H3-148, H3-149, H1-150 et CM-009. »

Article 3 Conditions d'émission des permis de construction

L'avant-dernier dernier paragraphe de l'article 5.3.1.2 du *Règlement sur les permis et certificats* est remplacé par le suivant :

« Les constructions situées dans les zones H3-138, H1-139, H1-140, H1-141, H1-142, H1-143, H1-144, H1-145, H1-146, H1-147, H3-148, H3-149, H1-150 et CM-009 sont assujetties aux conditions énumérées au précédent alinéa. »

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que :

1. Le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 2 septembre 2014.
2. Le projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 29 septembre 2014.
3. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 6 octobre 2014.
4. Le règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 21 octobre 2014.
5. Publié conformément à la loi le 12 novembre 2014.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire